



Extrait du Union des Forces de Progrès

<http://ufpweb.org/fr/spip.php?article2389>

# Retour au forcing unilatéral

- Z - Archives - Putsh militaire du 6 août 2008 - Articles et dépêches -



Date de mise en ligne : dimanche 21 juin 2009

---

**Union des Forces de Progrès**

---

### Sommaire

- [III\) Du Calendrier Electoral](#)
- [Texte en question](#)
- [Exclusif : O. Waghf provoque](#)

Cet article comporte tant d'ambiguïtés que si on n'y prend garde il risque de semer la zizanie au sein des forces anti-putschistes. Tout en exprimant ma vive sympathie pour le directeur de ce site victime d'un comportement inqualifiable de la police et toutes mes félicitations à ses collègues déterminés à se battre pour le respect de leur profession, pilier essentiel de toute démocratie, je m'oblige aussi à exprimer quelques remarques sur cet article.

Implicite l'ACD- Accord Cadre de Dakar « **entend** » parfaitement la dissolution de HCE et le retour des forces Armées et de Sécurité sous le contrôle des autorités civiles. Le blocage actuel n'est pas le fait du Président Sidi mais du recul du Général décidé à relancer son forcing unilatéral d'auto-consécration. Le FNDD, tant dans les négociations de Dakar que dans les rues mauritaniennes, a défendu Monsieur Ould Waghf et ses amis. La Communauté internationale continue à privilégier la concertation et le consensus et ne tient à aucun absolu à priori.

1 - l'ACD stipule « **...étant entendu que l'action et les décisions d'un Gouvernement de transition obéissent aux exigences du fonctionnement normal des institutions, de la stabilité des administrations publiques et de la continuité des relations internationales du pays, et que les institutions et structures de Défense et de Sécurité accomplissent leurs missions dans le cadre de la Constitution et des lois de la République...** ». Ce « **étant entendu... que les institutions et structures de Défense et de Sécurité accomplissent leurs missions dans le cadre de la Constitution et des lois de la République...** » entraîne nécessairement la dissolution de toutes les institutions et structures de Défense et de Sécurité n'accomplissant pas « **leurs missions dans le cadre de la Constitution et des lois de la République** ». Donc le HCE doit nécessairement être dissous avant la mise en place du Gouvernement de transition. C'est une "exigence" à laquelle "obéit" le « **fonctionnement normal des institutions** ».

2 - Tous ceux qui ont suivi les dures négociations de Dakar savent parfaitement qu'il y a eu des ententes et engagements entre les facilitateurs (Sénégal et Groupe de Contact), le Président de la République et le Général. Et ces ententes et engagements non explicités dans le texte principal n'engagent pas moins toutes les parties. Et ni le FNDD, ni aucun des ses dirigeants ne peut être gêné par l'exigence de dissolution du HCE.

3 - Tout le monde est d'accord que cet Accord comporte des sacrifices évidents de la part du Président de la République. L'engagement du Président à ce sacrifice est bien antérieur à cet Accord qui en tient compte et impose des conditions défavorables aux Putschistes, au général candidat en particulier. Et c'est justement face à la perte de vitesse du Général qu'il revient sur ses engagements tant sur le retour aux Institutions militaires légales que sur les autres modalités de formalisation dans un cadre institutionnel légal de la démission du Président et la passation de service au Président du Sénat.

4 - Pour ce qui concerne les intérêts de Monsieur Ould Waghf et autres amis du Président, quelque soit l'étroitesse de vue et l'égoïsme de leur part que suppose cet article malveillant, il ne peut pas leur échapper le long passage de cet Accord consacré à leur cause. Et quelque soit l'ingratitude sous entendue de Monsieur Ould Waghf, il ne peut certainement pas perdre de vue les durs combats menés par le FNDD pour sa libération, lui et ses amis. En particulier l'affrontement très dur au Palais de Justice durant lequel deux députés de l'UFP de Mohamed Ould Maouloud (Bedreddine et Kebbad ) furent être conduits aux Urgences, au CNH.

5 - Que le Général soit aux abois, n'apparaît pas seulement à travers son raidissement dans la mise en oeuvre de l'ACD, mais aussi dans la violation publique et effrontée de la loi et des règlements sur les élections :

a - Il est revenu de fait sur sa démission de l'Armée. Il use sans gêne des moyens militaires, matériels et humains. Il fait du porte à porte, à bord d'un hélicoptère de l'Armée avec une escorte des Hommes de son fameux BASEP auprès des notables traditionnels qu'ils n'a cessé d'injurier et de mépriser dans ses discours populistes à la veille et pendant sa campagne avortée.

b - C'est de fait une campagne électorale évidemment illégale tant du point vu des lois internes que de l'ACD qui dispose en en son point :

### III) Du Calendrier Electoral

**« " Le Gouvernement Transitoire d'Union Nationale fixera les dates et les durées de toutes les opérations relatives au processus électoral, notamment une révision exceptionnelle de la liste électorale, la vérification du fichier électoral et la validation des dossiers de candidatures.**

**" La campagne électorale se déroulera dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur... ».**

c - Le désaveux qu'il inflige à son principal négociateur de Dakar, salué par tous comme un négociateur pugnace, mais réaliste et patriote et qui lui a toujours obéi le chambardement de sa direction de campagne ; les attaques inconsidérées contre Ely sont aussi l'expression de ce désarroi. Il est totalement compréhensible ce désespoir du Général au vu du flot d'hémorragie des rangs des ses soutiens qui ne voient plus en lui le maître de demain.

6 - Il est ridicule de prétendre que pour le CSP de l'Union africaine **« Le scrutin présidentiel, fixé au 18 juillet prochain, reste insusceptible de report, aux yeux de la communauté internationale »** . Et si les délais restants après que le Général ait plié sont insuffisants pour le dépôt, la validation et les recours de nouvelles listes candidates ? Sans parler des exigences ci-dessus de l' ACD sur le processus électoral.

7 - Heureusement que le Comité de suivi de l'ACD vient lui-même exprimer le constat sur les divergences sur le HCE en prenant **« acte des positions différentes exprimées par les Trois Pôles politiques sur un aspect important de la mise en oeuvre de l'Accord-cadre : le statut du HCE et les moyens d'assurer la sécurité »**.

8 - Enfin, le FNDD lui-même par son communiqué de presse du 18 courant lève toute équivoque quant à l'harmonie entre ses positions, celles du Rfd et celles du Président de la République et situe clairement la responsabilité des blocages au niveau du Général : **« L'accord de Dakar était, pourtant, sur le point d'être mis en oeuvre n'eût été l'objection du général Ould Abdel Aziz sur certains détails relatifs à la formulation de la fin des missions du HCE. Ainsi le fond du problème a fait objet d'un consensus de toutes les parties et il ne restait plus qu'à trouver une formule qui consacre le fait conformément à l'article 34 de la constitution mauritanienne. Plus étonnant encore, cette formulation a fait l'objet de deux propositions de la part du Président Abdoulaye Wade, acceptées toutes les deux par le Président de la République Monsieur Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdallahi et par les délégations du FNDD et du RFD. Seuls les négociateurs du général les ont rejetées »**.

9 - Terminons par cette exhortation du Comité de suivi de suivi **« Exhorte les pôles politiques mauritaniens à donner suite à l'espoir suscité au niveau de toutes les couches de la population par l'Accord-Cadre de Dakar et les invite à faire preuve de dépassement et d'esprit de conciliation « le Comité de suivi »**.

Nouakchott, le 19-06-2009

Limame CHERIF



*L'hélicoptère de l'Armée à bord duquel le général parade pour sa 4e campagne électorale*

---

## Texte en question

### **Exclusif : O. Waghf provoque des dissensions entre O. Cheikh Abdellahi et le FNDD. (le 17-06-2009)**

Le président déchu Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdellahi a radicalement modifié sa manière de procéder avec les leaders du Front national pour la défense de la démocratie (FNDD). Cette volte-face date de la libération de son premier ministre Yahya Ould Ahmed El Waghf qui aurait convaincu Ould Cheikh Abdellahi d'adopter une attitude moins conciliante dans le processus de règlement de la crise.

Pour l'ex chef du dernier gouvernement de la parenthèse civile de 2007-2008, les négociateurs du FNDD, à Dakar, ont pris uniquement en considération leurs intérêts et propre avenir politique, sans se préoccuper ni des prérogatives du président déchu ni du sort de ses proches, dont Ould Waghf ; en conséquence, ce dernier serait derrière la décision, par Ould Cheikh Abdellahi, de lier sa démission à la dissolution du Haut Conseil d'Etat (HCE), la junte au pouvoir.

Pour le FNDD, le préalable provoque un retard dans la mise en place du Gouvernement d'union nationale (GUN) et de la Commission nationale électorale indépendante (CENI), d'où l'avantage au Général Ould Abdel Aziz. Pour eux, chaque jour de report profite au camp putschiste : une administration acquise est en place et ses ministres puisent dans les caisses de l'Etat pour financer sa campagne.

Le scrutin présidentiel, fixé au 18 juillet prochain, reste insusceptible de report, aux yeux de la communauté internationale. Or, Ould Abdel Aziz, dont le camp a été démobilisé suite à la signature des accords de Dakar, considère, dans les exigences de Ould Cheikh Abdellahi, une manière de faire traîner la mise en place du nouveau

gouvernement.

D'après une source au front, le chef des négociateurs FNDD à Dakar, Mohamed Ould Maouloud, a appelé Ould Cheikh Abdellahi, avant la signature, afin de le mettre au courant des différents détails de l'accord-cadre, en particulier l'impasse sur la dissolution du HCE, sur la foi d'un engagement verbal des négociateurs délégués par Ould Abdel Aziz et sous caution, tout aussi orale, du médiateur sénégalais, le Président Wade.

Pour notre source, Ould Maouloud n'a paraphé l'entente qu'après plein accord de Ould Cheikh Abdellahi. La même indique que les leaders du front trouvent, dilatoires, les conditions posées par Ould Cheikh Abdellahi ; cependant, par correction et acquis de conscience, ils sont contraints de se montrer solidaires du président même si, pour une fois, ils ne se sentent pas convaincus de la pertinence de son attitude.

Taqadoumy, le 17 - 06 - 2009.